



PSC1 - Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

1 jour 7 heures

Programme de formation

Public visé

Cet enseignement s'adresse à toute personne souhaitant ou ayant la nécessité d'acquérir la capacité à mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.

Si vous êtes en situation de handicap, nous contacter.

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Références réglementaires : Arrêté du 24 juillet 2007 relatif au Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1", modifié par l'arrêté du 08 octobre 2009.

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Description / Contenu

Conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile, le PSC 1 est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques.

Thèmes développés pour l'acquisition des compétences suivant les recommandations de la DGSCGC de septembre 2019 :

- Prévention des accidents de la vie courante
- Sensibilisation à la prévention et à la protection du risque "COVID"
- Protection, alerte et protection des populations
- Alerte des services d'urgence
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Hémorragies externes
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes
- Malaise
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque - La défibrillation automatisée externe



UDPS 34 / 11

11 Impasse Joseph ROUMANILLE
34500 BEZIERS
Tél. : 0789801463
e-mail : udps34@anps.fr
site internet : www.udps3411.com

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé en présentiel à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés pour un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe.

Moyens et supports pédagogiques

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques. Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques. Un aide-mémoire "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi

Cette aptitude à secourir est sanctionnée par un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile conforme à l'arrêté du 16 novembre 2011 du ministère de l'intérieur en application de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et en application des référentiels internes de formation et de certification de l'Association Nationale des Premiers Secours (ANPS) validés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.